

Association TAiCHI ATTITUDE cours de taichi et qi gong

Les dispositions du code du sport relatives au certificat médical ont été modifiées par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ainsi que par le décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport. **Désormais, un certificat de non contre-indication à la pratique du sport est exigé lors de la première licence, puis tous les 3 ans.** La fréquence de remise initiale et de renouvellement du certificat dépendront du type de pratique. Pour une simple pratique, avec ou sans compétition douce :

- **Un certificat médical doit être remis à l'association tous les 3 ans.**

- **Au début des 2 saisons suivantes, le pratiquant remplit l'auto-questionnaire santé lui permettant de s'assurer qu'il n'a pas besoin de consulter à nouveau un médecin.**

a) S'il a répondu "non" à toutes les questions, le pratiquant remet à l'association l'auto-questionnaire ci-dessous, rempli, daté, signé.

b) S'il a répondu "oui" à au moins l'une des questions, le pratiquant doit présenter l'auto-questionnaire rempli à son médecin. Celui-ci délivrera, le cas échéant, un nouveau certificat d'aptitude à la pratique du sport, à remettre à l'association.

NOM : Prénom : Date : ___/___/___ Signature :



AUTO QUESTIONNAIRE SANTE - FAEMC

conforme à l'arrêté du 24/04/2017
(JORF n°0105 du 4 mai 2017 - texte n°102)



Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

REPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A CE JOUR :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié .

*Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :*

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence. (Attestation jointe)

*Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :*

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Le certificat médical est valable 3 ans sous réserve d'avoir répondu non aux questionnaires intermédiaires